

L'ECHO DES REGIONS

CSE du réseau régional France 3, 8 – 9 juillet 2020

Notre liminaire, Ô temps suspend ton vol... [A lire ici](#)

Tout d'abord, cette phrase de la présidente du CSE, Directrice du Réseau régional, qui dit souhaiter le renouvellement de la présidence de Delphine Ernotte à la tête de France Télévisions parce que celle-ci a validé le projet de la régionalisation. Et Laurence Mayerfeld veut voir cette régionalisation aboutir, c'est son objectif. Même si on ne connaît pas encore les projets, pour FTV, du nouveau gouvernement.

Nous saurons au plus tard le 24 juillet qui aura gagné la course à la présidence...

Le port du masque : c'est pas gagné

Les élus ont constaté que dans certaines antennes, dans certains services, l'obligation du port du masque, en tissu ou chirurgical, n'est pas respectée. Et que parfois, cette obligation est contournée au vu et au su de l'encadrement, pourtant responsable du respect des consignes. La direction sait cela. Mais insiste sur le fait que l'encadrement est parfois dans une position difficile face à des salariés qui ne portent pas le masque. L'intégration de la note portant obligation du masque dans le règlement intérieur (RI) pourra leur faciliter les choses.

D'autant que le non respect du règlement intérieur peut amener à prendre des mesures disciplinaires ! Les élus mettent en garde la direction contre les interprétations rigides de la note annexée au RI, certains salariés ayant du mal à respirer sous un masque. D'autres, notamment les JRI et surtout ceux qui portent des lunettes rapportent des difficultés en conduisant ou en tournant à l'épaule, puisque de la buée se forme sur les lunettes. Les sanctionner parce qu'ils auront été obligés de travailler ou de conduire sans masque serait contre productif.

La direction espère qu'elle n'aura pas à aller plus loin que le blâme ou l'avertissement. La note intégrée au RI vise ceux qui délibérément ne portent pas le masque, et ceux qui porteraient « mal » le masque, par ignorance ou par nécessité afin de mieux respirer ne seraient pas sanctionnés.

Les élus demandent également que les sites aient une marge de manœuvre pour adapter les consignes sanitaires à la situation locale, ce que la direction dit souhaiter.

Par ailleurs, les élus soulignent que sur certains tournages, les équipes sont aussi confrontées à des rassemblements de personnes qui ne portent pas de masque, et ne se sentent pas protégés par le masque fourni par FTV. Nous demandons que la direction fournisse, pour ces tournages à risque, des FFP2, qui protègent le porteur (alors que les autres masques, fournis par FTV, protègent les autres mais pas son porteur !). La direction ne pense pas pouvoir fournir du FFP2 pour les équipes de reportage mais note la demande, et assure que si une situation à risque est identifiée en conférence de rédaction, l'encadrement peut décider de mettre à disposition des FFP2. Nous soulignons aussi que les masques en tissu fournis par FTV sont trop grand pour certains salariés, notamment les femmes. La direction doit leur proposer des masques chirurgicaux voire des masques à leur taille, afin de leur assurer un confort – ce qui n'est pas le cas actuellement. De plus, l'entretien de ces masques en tissu s'avère complexe, le fabricant précisant sur son site qu'il faut les sécher au sèche linge, et non pas à l'air libre comme l'indique FTV ! La direction va vérifier cette information... et ne fait pas de

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR

commentaires.

Les équipements de protection individuelle (EPI) : les masques en font partie, et l'employeur est dans l'obligation de fournir des EPI adaptés ; il doit, en principe, aussi en assurer l'entretien. La direction estimant que chaque salarié doit pouvoir laver ses masques soi-même, nous répondons que oui, si ce lavage ne devient pas une affaire complexe ! Or, le fabricant des masques en tissu précise aussi que les masques ne doivent pas être au contact d'autres vêtements avant lavage, qu'ils doivent être séchés au sèche linge seuls, et qu'il faut ensuite nettoyer le sèche linge à l'eau de javel. D'ailleurs, nous soulignons que beaucoup d'entreprises ont déjà abandonné le masque en tissu... Un masque qui peut, s'il est porté souillé parce que mal nettoyé, provoquer d'autres problèmes. Mais la direction – qui va se renseigner sur l'entretien du masque – est sereine, et estime qu'il ne faut pas complexifier les choses !

Le télétravail : cafouillage

Précisions de la direction : elle souhaite le retour sur site de tous au 10 juillet au soir. Ce retour n'est plus obligatoire – contrairement à ce qu'elle avait annoncé lors du CSE précédent. Elle explique que « *la réalité est différente, on se rend compte que des salariés ont prévu le télétravail jusque fin août et s'étaient organisés en fonction d'un retour à la normale en septembre* ». Le mois dernier, c'est exactement ce que nous avons dit. Il aura donc fallu un mois pour que la direction nous entende, un mois qui aura suffi pour embrouiller les salariés, qui ne savent plus qui croire : la direction qui s'exprime en CSE, ou les chefs de service qui, depuis quelques jours, font savoir que le retour sur site n'est plus obligatoire avant les congés de chacun. Maintenant, on sait, et comme le dit joliment la direction : « Il y a donc eu plusieurs paroles à des moments différents. Mais le dernier COMEX (réunion au plus haut niveau de la direction de FTV) a décidé que ceux qui peuvent et veulent reviennent dans les sites ; ceux qui ne le peuvent pas ou ne le souhaitent pas peuvent continuer le télétravail. Une tolérance sera acceptée jusqu'au retour de congé des salariés. Avant un retour sur site, ceux qui le souhaitent peuvent se rendre sur place, quelques heures, pour voir le poste de travail et son environnement. Cela peut aussi enlever l'appréhension du retour à la fin des congés ». Ceux qui peuvent, ceux qui souhaitent, bref, on revient si on veut avant le départ en congé.

La direction déclare également qu'elle souhaite que partout, dans les antennes, nous retrouvions des méthodes de fabrication plus orthodoxes. Fini les ITW auto filmées, les skypes abusifs etc. « *On revient à la normale tant qu'on n'a pas fait le retour d'expérience que la direction organisera à la rentrée avec les OS* ». Il ne reste plus qu'à faire passer le message dans certaines antennes, qui ne vivent apparemment pas dans le même monde que la direction du Réseau.

Les absences autorisées payées pour motifs médicaux sont maintenues à la rentrée.

Et concernant les non permanents : ils seront appelés s'il y a des besoins explique la direction – autrement dit, nous le savons, très peu.

Relocalisation de la locale de Tours : exil en ZAC

Petit flash-back, en 2014-2015, l'ex pôle NO a déménagé cette locale dans les halles de Tours. Mais simultanément à la signature du nouveau bail, la ville de Tours a lancé la rénovation des halles de tours, ce que FTV ignorait. C'est ballot.

La direction a découvert le projet début 2019, et rencontré le promoteur en charge de la rénovation et la ville de Tours. Et elle a compris que le maintien de l'équipe de Tours dans les

locaux des halles serait difficile pendant des travaux lourds dont la durée annoncée est de 3 ans. Ce qui signifie... qu'il faut déménager, nous dit la directrice de la région Centre Val de Loire. Dans une ZAC à 4 kilomètres du centre ville. Elle précise aussi qu'elle souhaite créer un studio pilotable depuis Orléans, dans ces nouveaux locaux, un 3^{ème} studio donc pour la région CVL. Et qu'elle souhaite faire monter en puissance la fabrication à Tours.

Un déménagement contesté par une partie de l'équipe à Tours, mais le bail est signé, et rien ne poussera la direction à revenir sur sa signature. Le fait que France Bleu Touraine est situé dans le bâtiment choisi par France 3... est évidemment un hasard. Une coïncidence.

Tour de France 2020 : exceptionnel en tous points

129 techniciens (61 permanents + 68 intermittents) sont sur le Tour, opération traditionnelle pour nos équipes de La Fabrique. Et la tradition veut aussi que cette opération implique des dépassements horaires et des vacances très longues.

A évènement exceptionnel, mesures exceptionnelles, dans un contexte (la COVID) exceptionnel cette année : afin de pouvoir respecter le protocole sanitaire, des postes de travail vont être déportés sur un 3^{ème} car. Le suivi du protocole sanitaire sera assuré par une équipe de 17 personnes dédiées, avec à sa tête un médecin référent, une coordinatrice générale et un laboratoire mobile de dépistage.

Commission économie et structure : les économies, c'est pas fini

Quelques chiffres

- Budget 2020 du réseau : 406,7 M d'euros, donc 6,8 M d'euros de plus que le budget effectivement réalisé en 2019.
- Objectif de baisse des Equivalents Temps Plein (ETP) en 2020 : - 142,2 ETP pour arriver à 2905,9 ETP en tout ; cette baisse d'ETP s'explique essentiellement par les transferts de personnels d'Ile de France, des directions de l'info régionale, du numérique et des technologies vers le siège.

La publicité régionale prend une part importante dans le budget, et le résultat 2019 est supérieur à la prévision. Pour augmenter encore les recettes, la direction souhaite créer plus de programmes courts parrainés, les écrans pub étant déjà remplis. Mais l'année 2020, annus horribilis, s'annonce mal, la crise de la COVID est passée par là.

Les Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM) avec les régions

Quatre régions ont signé des COM : la Bretagne, le Centre Val-de-Loire, la Nouvelle-Aquitaine et les Pays de la Loire. A noter, la plus grosse part du COM Nouvelle Aquitaine est affecté à NoA ; ce COM se termine en fin d'année 2020, et pour l'instant, rien n'est signé pour 2021. Si ce contrat n'est pas renouvelé avec la région... il faudrait, pour continuer NoA, trouver un million d'euros ailleurs.

France 3 discute avec deux régions, la Bourgogne Franche-Comté et l'Occitanie.

Sept régions n'ont pas signé, pour le moment, de COM régional. Mais d'autres financements, ponctuels pour des opérations spéciales, existent : 50.000 euros pour la Normandie (l'Armada en 2019), 80.000 euros pour PACA (course Marseille-Cassis en 2020).

En début d'année une discussion avec le Grand Est a été initiée, mais la crise sanitaire a empêchée le débat... Mais la direction dit continuer à discuter partout, d'autant qu'elle n'a

pas l'intention de voir les Régions nouer des relations avec nos concurrents privés, dans les territoires, alors que nous pourrions être un partenaire pour elles. Il nous faut d'abord construire le projet de régionalisation, pour savoir ce que nous pouvons proposer en contrepartie de ces COM (dont les budgets ne peuvent servir à la fabrication, si ce n'est de la post prod).

Pourquoi ne pas accueillir dans nos locaux, quand il y a de la place – Strasbourg, Lyon, Toulouse par exemple – et après mise aux normes (investir maintenant pour gagner plus tard...), avec d'autres entreprises de service public (Radio France, INA) ou de presse (AFP), ou des start up travaillant sur le numérique ? La direction explique que quand c'est possible, nous approchons Radio France pour regrouper dans nos locaux la TV et la radio ; à Rennes, après l'INA et RF, l'AFP souhaite intégrer le bâtiment de F3 ; quant aux start up, l'idée est séduisante, mais FTV, contrairement aux entreprises privées (la presse quotidienne régionale par exemple), n'est pas éligible aux subventions publiques qui permettent d'accueillir sans contre partie financière ces start up.

La masse salariale

Plusieurs régions ont fait des économies sur leur masse salariale :

- 600 000€ en AURA,
- 500 000€ en Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine,
- 400 000€ en Normandie.

Mais comment ont-elles procédé, pour réduire la masse salariale ? Et bien il y a évidemment l'effet RCC et les départs non remplacés ; il y a les jours de grève (non payés), ou encore les arrêts longue-maladie. Et les emplois vacants non remplacés, évidemment.

Du coup, la masse salariale 2020 est en baisse de 8,3% à 253,1 M€. En 2020, le transfert des techniciens d'IDF et de certains salariés (cf. plus haut) du siège (-77 ETP) joue à plein. Il y a donc aussi les départs à la retraite et / ou en RCC, et ces économies, placées dans un pot commun, (le « fonds de péréquation »), sont en partie allouées par redéploiement à certaines antennes.

Et ce n'est pas fini : la direction annonce que nous devons encore augmenter notre productivité

Les charges hors personnel

Le budget 2020 prévoit 150,6 M€ de dépenses, soit + 22 M€ (+17%).

Les dépenses hors personnel de toutes les régions augmentent, avec achats de programmes en hausse à 22,1 M€.

Les matinales avec Radio France

Sept matinales existent aujourd'hui, une 8^{ème} matinale commune est prévue à la rentrée. La convention de partenariat avec Radio France est enfin signée, mais la direction ne la communiquera pas aux élus, même si, en septembre, elle en dévoilera l'esprit. Elle précise que cette convention comporte un volet « droits d'auteur ».

4,6 M d'euros, c'est le montant de l'investissement pour les installations techniques.

La convention avec RF a été signée, y est intégré un § sur les droits d'auteurs.

Les régies MOSAR

- 4,2 M d'euros pour les nouvelles régies prévues à Reims, Nancy, Caen et Grenoble. Un appel d'offres pour six autres régies suivra.
- 2,3 M€ pour i-media et le projet NRCS, qui remplacera Mona-Lisa.
- 1,3 M€ pour la restructuration des locaux de Rennes, notamment en vue d'accueillir France-Bleu.
- 900 000€ pour le déménagement de Poitiers

Le recours à La Fabrique

Le Réseau utilise les moyens de La Fabrique, de plus en plus. Tant mieux. En 2020, toutes les demandes du Réseau ont été validées.

Moins d'équipes légères et de videomobile pour le Réseau, mais plus de postprod, la vidéographie reste stable. Nous finançons des documentaires régionaux pour près de 9 M d'euros.

Evolution du budget 2020 suite à la période de confinement et au PCA

Perte due à la baisse de la publicité : près de 50 M d'euros.

Manque à gagner sur la publicité régionale : 4 M d'euros par rapport à la prévision.

Surcoûts directs de la crise sanitaire (masques, gel, plexiglas, ménage...) : 1 M d'euros (pris sur le budget central).

Economies : 1 M d'euros économisés sur les frais de missions et de transports et 200 ETP économisés du fait du non recours aux non permanents sur avril-mai.

La formation : c'est bien mais...

Le bilan 2019 est approuvé, et les élus constatent le professionnalisme du service formation de FTV.

La commission Emploi/Formation alerte la direction sur la situation après le confinement. La période que nous venons de vivre a forcément des conséquences sur nos organisations du travail, sur nos métiers et sur nos méthodes de travail. Un retour sur expérience est indispensable. La commission estime que FTV doit engager une vraie réflexion sur les métiers en tension (scriptes, nouveaux métiers, etc.), et ceux en décroissance. Elle demande un état des lieux des postes occupés par des salariés qui ont été écartés pendant le confinement – postes administratifs, RH, communication, métiers de plateau etc.

La commission rappelle que l'entretien professionnel est obligatoire, et que chaque salarié doit bénéficier d'au moins une formation non-obligatoire sur une période de 6 ans.

Enfin, la commission appelle les salariés à ouvrir leur compte formation CPF sur la plateforme officielle (www.moncompteactivite.gouv.fr).

L'emploi des PTA opérationnels souffre et le réseau saigne.

C'est bien le réseau régional qui paye la facture de la RCC, enregistrant proportionnellement le plus de départs et donc de non remplacement voire de suppressions de postes liés à la RCC. Pour un peu plus de 33% des effectifs de FTV qui travaillent dans le réseau, celui-ci connaît un taux de départ en RCC de plus de 40% !

Interpellée par les élus sur les non remplacements des postes vacants et sur l'absence de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, la direction précise qu'elle se donne le temps du retour d'expérience suite au confinement, des négociations sur les métiers et les usages, pour décider de l'avenir des postes vacants.

Quelques chiffres : au 31.12.2018, nous étions 2913 salariés permanents dans le réseau F3, nous n'étions plus que 2756 au 31 mars 2020, avec une baisse de 93 salariés permanents au seul premier semestre 2020.

Le nombre de salariés du Réseau rattachés au siège : ils étaient 491 permanents au 31.12.2018, contre 449 au 31 mars 2020. Moins 21 salariés sur le 1^{er} trimestre 2020, malgré une hausse de l'emploi permanent de 7 salariés à La Fabrique !

En ETP (équivalent temps plein) c'est même plus grave car ça touche directement notre activité :

- 3087,5 ETP moyens au 31 Décembre 2018 dans les antennes du réseau, dont 315,7 ETP « non-permanents ».
- 2906,6 ETP moyens au 31 mars 2020, dont 320,3 ETP « non-permanents ».

Sur le 1^{er} trimestre 2020 l'effet RC se fait sentir : nous constatons la perte de **107,3 ETP pour les PTA et 40,8 ETP pour les journalistes**. A cela, il faut ajouter la perte de 60 ETP sur le périmètre des salariés du Réseau rattachés au siège (dont la Fabrique).

PROCHAIN CSE : les 9 et 10 septembre à Dijon

Vos représentants et élus CFDT au CSE :

Gonzague Vandamme, Lille ; Olivier Mélinand, Brest ; Claude Framery, La Fabrique Lambersart ;

Pascal Lefebvre, Lille ; Bruno Espalieu, Lille ; Yvonne Roehrig, Strasbourg ; Patricia Jomain, Lyon

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

Nos Délégués syndicaux centraux

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**

CFDT-FTV.FR